

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 2 décembre 2013 En exercice..... 23 Présents .....14 Pouvoirs ..... 5 Votants.....19
--

-----  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 13 DECEMBRE 2013**  
-----

L'an deux mil treize, le 13 décembre, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, M de SEQUEIRA, M DELION, M SABATIER, Mme LENOBLE, Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme DEVAUX, M HARDY, Mme LAVAL, M DOUCET, M BEUQUE, M DELPORTE, Mme HOUEVILLE, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M NÉRAUD mandataire M DOUCHET  
Mme LAKOMSKI mandataire Mme GUILLAUME  
M TROJANI mandataire M de SEQUEIRA  
M LOIGEROT mandataire M SABATIER  
M JULIENNE mandataire Mme HOUEVILLE

Etaient absents :

Mme DUFOUR  
M JACQUES  
M GILLET  
Mme MIGUET

Melle FERNANDES est élue Secrétaire

-----  
M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2013.

Concernant le service du transport scolaire pour le lycée en Forêt, Mme Guillaume, suite à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire de Montargis apporte une information relative à la rentrée scolaire de septembre 2014. Afin de rétablir un fonctionnement correct du service et éviter que les bus soient sur-fréquentés à certaines heures, le Conseil général a décidé que les points de prise en charge des élèves ne seront plus libres, et les communes seront mises à contribution.

Plus aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à la signature de :

- l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise JMG de Saint Jean de Braye , pour la prise en compte de travaux demandés par le bureau de contrôle concernant la fourniture et la pose de plafonds suspendus permettant une résistance au feu de une heure dans le local rangement, ainsi que la fourniture et la pose de ferme-portes résistantes au feu.
- l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise Bureau de Villemendeur, pour la prise en compte du remplacement des convecteurs chiffrés dans l'offre de base par des panneaux rayonnants qui permettront de réaliser des économies d'énergie.

Le Conseil municipal prend également connaissance dans le cadre des délégations relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du :

- remboursement de la somme de 1318.53€ correspondant au règlement par la SMACL du vol d'une remorque du service de l'eau et de l'assainissement

- remboursement de la somme de 1 326.40 € correspondant au règlement par la SMACL de pièces endommagées lors de la livraison, à l'occasion de l'exposition Louis la Rooy au Musée du Verre et de ses Métiers.

Le Conseil, après en avoir délibéré ;

EMET un avis favorable sur le projet de périmètre et de statuts du Syndicat de la Vallée du Loing (SIVLO).

M DOUCHET précise que le regroupement des 5 syndicats de rivière permettra de mutualiser les services et de s'appuyer sur les compétences des personnels techniques et administratifs du SIVLO, pour mener à bien les projets d'amélioration de la qualité des rivières. Actuellement les petits syndicats de rivière doivent mener des études très lourdes financièrement pour entretenir les ouvrages et maintenir en bon état les vannages. Les différents partenaires financiers et techniques, tels que l'agence de l'eau, la Région, le Département, la Direction départementale des territoires et le syndicat mixte du Pays Gâtinais nous incitent à aller vers le regroupement. Pour la commune de Dordives ce futur regroupement va également permettre de diminuer de 8 000 € sa contribution financière annuelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré ;

PROCEDE à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat de la Vallée du Loing.

Ont été élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin:

- ✓ M Michel COTTON en qualité de titulaire
- ✓ M Christian LOIGEROT en qualité de suppléant

Le Conseil ;

PREND acte des rapports annuels d'activités de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V), et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2012.

Le Conseil après en avoir délibéré ;

ADOpte le rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) au titre de l'exercice fiscal 2013.

ADOpte des décisions modificatives pour le budget de la commune, le budget du service de l'eau et de l'assainissement et le budget du parc d'activités de la Colline.

ADMET en non valeur des créances irrécouvrables pour le service de l'eau et de l'assainissement pour lesquelles le comptable du trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement pour différentes raisons : personnes insolvables, décès, liquidations judiciaires, sommes trop minimes pour faire l'objet de poursuite.

AUTORISE le Maire, comme le prévoit la loi, à engager les dépenses d'investissement en 2014, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

FIXE divers tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, concernant respectivement :

- Le droit de place au marché
- Le passage du camion outillage
- L'emplacement pour les commerçants ambulants.
- Le cimetière et le columbarium
- Le prix de l'heure facturée à Vallogis pour l'entretien des espaces verts
- Les photocopies
- Les débits de boisson
- Les terrasses
- Les loyers
- Les locations de salle
- Les insertions dans le bulletin municipal
- Les emplacements lors du marché campagnard
- La mise à disposition de la Prairie des Etangs aux associations extérieures.

VOTE la participation des communes extérieures, dont les enfants sont scolarisés à Dordives, aux frais de fonctionnement du groupe scolaire.

AUTORISE le remboursement par le budget de l'eau et de l'assainissement au budget la commune, de sa quote-part de la facture SMACL – Responsabilité Civile - pour l'année 2013.

VOTE une subvention complémentaire à l'association l'aide de Victor Hugo pour l'aide aux leçons.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord entre les Cours Musicaux Ruraux et la commune, et à solliciter l'aide financière du Conseil général.

VOTE la participation de la commune au financement de la classe de neige, pour les enfants fréquentant l'école primaire Victor Hugo, dont les parents sont domiciliés dans la commune, et l'indemnité des accompagnateurs.

DECIDE de participer au coût du séjour en classe de neige pour un enfant scolarisé au groupe scolaire « La Cléry » à Ferrières-en-Gâtinais, et domicilié à Dordives.

DÉCIDE de ne pas verser de subvention à l'école Ste Jeanne d'arc dans le cadre de séjours de découverte auxquels participent des élèves domiciliés sur la commune, et scolarisés à Ferrières en Gâtinais.

CRÉE un emploi d'attaché de conservation du patrimoine suite à la réussite au concours et met à jour le régime indemnitaire concernant cet emploi. M DOUCHET félicite Mme Sauzon Bouit pour la réussite à ce concours particulièrement difficile.

M DOUCHET informe le Conseil sur le prochain départ de Mme Roddes qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 et de son remplacement par Mme Zamudio qui sera détachée de la Préfecture de Police de Paris. M DOUCHET indique qu'il va regretter Mme RODDES pour sa disponibilité et sa grande rigueur.

Le Conseil après en avoir délibéré ;

APPROUVE la modification du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFIE le règlement du service de l'eau et de l'assainissement suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 du décret qui fixe la procédure d'alerte à laquelle est tenu le service envers son abonné.

AUTORISE le Maire à mettre en place un service de fourrière compte tenu du nombre croissant de véhicules en stationnement sauvage et à signer la convention à intervenir avec le professionnel agréé. Madame Guillaume, M Beuque, Melle Fernandes, M Doucet, M Hardy, Mme Houdeville, Mme Lakomski et M Julienne s'abstiennent au moment du vote.

ACCEPTE l'adhésion de nouvelles collectivités à l'EPFL du Loiret, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

DONNE un avis favorable à l'arrêt définitif de travaux sur un puits minier implanté à Dordives, dans le cadre du permis de Ferrières-en-Gâtinais.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de la requalification de la cour de l'école maternelle.

Madame GUILLAUME informe le Conseil sur la réflexion en cours, concernant la mise en œuvre des rythmes scolaires. Elle précise que l'avant projet éducatif territorial (PEDT) a été transmis pour avis à M l'Inspecteur de l'Education Nationale.

M le Maire fait part des travaux réalisés et en cours de programmation depuis la dernière réunion du Conseil municipal. Il cite notamment :

- La réception des travaux du bâtiment du service de l'eau et de l'assainissement.
- L'installation prochaine de deux panneaux électroniques pour l'information, l'un à proximité de la poste, le second à l'entrée du parking place du général de Gaulle. Il fait part de ses remerciements à M Delion et à M Hérault pour l'étude technique à l'implantation de ces deux panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil ;

FIXE les tarifs de la billetterie et de la boutique du Musée du Verre et de ses Métiers, pour l'année 2014.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Centre dans le cadre de la convention de développement culturel et au titre des actions de médiation culturelle du Musée du Verre et de ses Métiers.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général, au titre du fonds d'accompagnement culturel, pour le concert de fin d'année « les Folies Françaises » qui sera donné le 7 décembre 2014 dans l'église, et FIXE le prix des places du dit concert.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit pour le Relais d'Assistants Maternelles concernant des locaux de la maison de l'enfance pour des activités d'éveil, et d'un bureau dans l'espace citoyen pour l'animatrice.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Du projet de travaux d'agrandissement par le SMIRTOM de la déchetterie, avec la construction de quais supplémentaires afin de permettre l'accueil de nouvelles bennes de tri. L'agrandissement permettra également l'accueil de déchets ménagers spéciaux dans le respect de l'environnement. Des travaux seront entrepris afin d'améliorer la circulation et la sécurité sur le site. M le Maire précise que la fin des travaux est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.
- de la signature de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat avec M le Préfet.
- de l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain cadastrée ZC n° 387 pour 1 117m<sup>2</sup>.
- de la réponse de la poste suite à sa réclamation concernant la distribution des plis. La Poste ayant fait part de « problèmes » concernant le personnel et précisé que le nécessaire avait été entrepris et réalisé.

Monsieur le Maire communique les remerciements qui lui sont parvenus depuis le dernier conseil de la part :

- ✓ De L'Association Idiély Na-Mali qui grâce à la vente du tracteur cédé par la commune a pu dégager un bénéfice d'un montant de 2500 €, lui permettant ainsi de poursuivre ses aides aux villages du Pays Dogon. Les actions de l'association peuvent être suivies sur : [www.association.idielyna.fr](http://www.association.idielyna.fr)
- ✓ De l'association des Anciens combattants de Dordives suite à l'avis favorable du conseil municipal d'honorer les anciens combattants par une gravure sur le monument aux morts, et par la pose d'une plaque pour désigner la place des anciens combattants.

#### TOUR de TABLE :

M DOUCHET fait part de la distribution prochaine du Dordives Infos et de l'agenda papier cantonal. A cette occasion, une lettre ouverte sera diffusée à la population faisant suite aux différentes publications émanant du Mouvement des Citoyens Dordivois, concernant des informations sur la situation financière de la Commune.

En sa qualité de Maire, M Douchet indique qu'il ne peut accepter que des informations aussi dénuées de fondement soient diffusées, et cela afin de jeter le trouble dans les esprits, et de ce fait discréditer l'équipe municipale et ainsi ternir l'image de la commune.

Mme DEVAUX rappelle les prochaines séances du ciné mobile le 17 janvier 2014.

S'agissant du transport scolaire et des bus qui viennent de Montargis, elle indique que ceux-ci sont désormais directs, ce qui permet aux lycéens de gagner 20 minutes.

M BEUQUE communique sur des dépôts sauvages menant au Moulin de la Goulette. M Douchet lui répond que ces dépôts se trouvent sur des terrains privés.

M BEUQUE fait part de la livraison prochaine du plan de la commune.

Il fait ensuite part de l'affaîssement d'une plaque de téléphonie rue de la République. M Douchet lui répond que le responsable des services techniques sera informé de cela.

M HARDY informe le conseil sur la visite de labellisation du Comité Départemental du Tourisme concernant le parcours d'interprétation. Il fait part de la finalisation prochaine du guide de découverte.

Il communique sur les prochaines sorties ornithologiques qui auront lieu les dimanches 15 décembre 2013, 12 janvier 2014, 9 février 2014 et 9 mars 2014.

Monsieur le Maire fait part de la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le 24 janvier 2014 à 20 H 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 H 50.

Le Maire,



DOUCHET